



REPUBLIQUE FRANCAISE

Expéditeur :

**Service d'urbanisme
NAILLOUX**

1 rue de la République

31560 - NAILLOUX

Tél : 05.62.71.96.96

Courriel : responsable.urbanisme@mairienaillox31.com

Arrêté portant la référence N°**2025U-114**

Transmis au préfet le 17/04/2025

Affiché en mairie le 17/04/2025

Dossier N° : **PC 031 396 23 N0029**

Objet : Extension de la maison, construction
d'une piscine et d'un pool house

Déposé le : **28/11/2023**

Par : M. MAGNE Brice
Mme BRICHE Romy
4 rue de Lagréou
31560 NAILLOUX

Sur un terrain sis à :
4 rue de Lagréou
31560 NAILLOUX

Parcelle : B00725

**RETRAIT DU PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE DE NAILLOUX**

Le Maire de NAILLOUX

Vu l'autorisation d'urbanisme susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.421-1 et suivants, et R.421-1 et suivants,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 29/12/2004, révisé le 25/03/2010, modifié en dernière date le 28/09/2017 et révisé le 11/07/2024,

Vu l'accord avec prescriptions du permis de construire délivrée le 18/12/2023,

Vu la demande de retrait de l'autorisation en date du 14/04/2025, de Monsieur MAGNE Brice et Madame BRICHE Romy,

Considérant l'objet de la demande,

Considérant que le projet se trouve en zone U2 du Plan Local d'Urbanisme,

ARRETE

Article 1 :

L'autorisation du permis de construire est RETIREE.

Article 2 :

La présente décision est transmise au représentant de l'état dans les conditions prévues à l'article L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est exécutoire à compter de sa réception.

Le 16 Avril 2025

Par délégation du maire, l'adjoint délégué à
l'urbanisme
Pierre MARTY

